

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 2

### Séance du 14 avril 2025

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 8 avril 2025

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine —.

**Absents excusés** : MILLET Benoit — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

**Absente** : JACQUIER Habiba

**Procuration** : MILLET Benoit à Jean-Pierre BERTHELOT — TORRES Gaëlle à BERTHELOT Elodie

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2025 032

#### **OBJET : PROJET TWINS BIOMERIEUX – VENTE PARCELE A286 – DECLASSÉMENT VOIRIE**

Les Représentants de la Société Biomérieux, Monsieur MAESTRI Guillaume, Directeur du site de La Balme Les Grottes et Monsieur GILBERT Mathias, Directeur de Projet, présentent le projet d'extension appelé « Twins ».

A la suite de cette présentation, Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour programmer deux enquêtes publiques afin de déclasser les zones situées sur le domaine public (tronçon de la ViaRhôna sur une superficie d'environ 750 m<sup>2</sup> et une partie du Chemin du Sablon sur une superficie d'environ 1000m<sup>2</sup>).

Il propose d'ores et déjà de vendre à la Société Biomérieux, une partie de la parcelle A 286, pour une superficie estimée de 1600m<sup>2</sup>, après division parcellaire.

- Autorise le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT ou son représentant à faire le nécessaire auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour lancer les enquêtes publiques et nommer un commissaire enquêteur pour le déclassé des deux portions du domaine public.
- Autorise le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT ou son représentant à faire intervenir un géomètre pour délimiter les parcelles concernées.
- Autorise le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT ou son représentant à signer tout document pour mener à bien la vente partielle de la parcelle A 286 et les deux tronçons du domaine public (après enquête publique).

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

